

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - BREST



GrèveS : l'heure du choix !

FACE À L'INCAPACITÉ DE NOTRE ADMINISTRATION À PRENDRE DES DÉCISIONS ET À LES ASSUMER, LE SNCTA A DÉPOSÉ UN PRÉAVIS DE GRÈVE LES 2 ET 3 JUILLET AVEC DES REVENDICATIONS PRÉCISES (PRÉAVIS DISPONIBLE SUR NOTRE SITE). L'HEURE N'EST DONC PLUS À LA NÉGOCIATION, LE SNCTA EXIGE DES RÉPONSES. MAINTENANT.

CGT et UNSA-ICNA : le mariage de la carpe et du lapin

La réaction de la CGT et de l'UNSA-ICNA ne s'est pas fait attendre ; ces deux syndicats ont déposé chacun un préavis de grève pour les 30 juin et 1er juillet, soit les 2 jours précédant le préavis du SNCTA.

La CGT et l'UNSA-ICNA main dans la main face à un ennemi commun, le SNCTA. Comment expliquer cette alliance autrement ? Car même si l'UNSA-ICNA et la CGT refusent tous deux la possibilité d'un accord ICNA, certaines de leurs revendications nous semblent quelques peu éloignées, voire opposées.

Objectif de la CGT : s'assurer la mainmise sur la DGAC

La CGT refuse en premier lieu qu'un accord puisse être signé en dehors de la représentativité DGAC. La raison en est évidente : elle est le premier syndicat de la DGAC alors qu'elle est très minoritaire au niveau des ICNA (21%). C'est donc exclusivement une question de pouvoir, ou plus précisément de perte de pouvoir, qui l'amène à refuser tout accord non validé au niveau DGAC. Dans son préavis (qui n'est pas visible sur leur site !) elle écrit : « *sous prétexte que le SNCTA, syndicat corporatiste de contrôleurs, n'a pas signé cet accord (le protocole 2013), la DSNA n'a pas*

jugé utile de mettre en œuvre les mesures de ce protocole concernant son domaine. » La CGT appelle donc les ICNA à faire grève les 30 juin et 1^{er} juillet afin d'exiger la mise en place des mesures les concernant : la 2^{ème} vacation complémentaire et surtout le 1 jour sur 2 en moyenne sur l'année ! On comprend mieux pourquoi ils hésitent à publier leur préavis.

Objectif de l'UNSA-ICNA : ...?

Quant à l'UNSA-ICNA, sa première revendication rejoint celle de la CGT, à savoir le refus de niveaux de validation intermédiaires (accords par corps).

Il est intéressant de se rappeler ce que ce syndicat écrivait il n'y a pas si longtemps : « *En demandant qu'une négociation soit lancée vers un accord spécifique ICNA, l'UNSA-ICNA entend replacer les ICNA au cœur de la négociation [...] À corps spécifique, revendications spécifiques. Pour l'UNSA-ICNA, la conclusion d'un accord spécifique ICNA permettra à notre corps de faire connaître ses besoins, dans un contexte d'évolution très rapide : évolutions techniques, augmentation prévue du trafic, impact des objectifs fixés par la Commission Européenne, etc. »*

Tous en grève les 2 et 3 juillet.



L'UNSA-ICNA dépose aussi son préavis contre la modification de l'arrêté fixant les conditions de travail des contrôleurs et tente de faire croire que cette modification est du fait du SNCTA. C'est faux. Le SNCTA s'oppose également à la modification de cet arrêté mais exige l'écriture d'un arrêté spécifique, limité dans le temps et extrêmement bien cadré permettant les expérimentations autour de la gestion des ressources humaines, uniquement dans les centres dans lesquels les représentants des personnels en auront fait la demande en CT local.

Après avoir exigé un accord ICNA en septembre 2013, l'UNSA-ICNA exige donc aujourd'hui le respect des règles protocolaires en vigueur jusqu'à présent à la DGAC, et fait donc ainsi le jeu de la CGT, allié de circonstance pour un front anti-SNCTA !

Mais cette attitude est bien dangereuse, car en déposant son préavis sur les mêmes jours que la CGT, elle appuie de facto les autres revendications du premier syndicat de la DGAC ; **en faisant grève les 30 juin et 1^{er} juillet, les ICNA exigent donc du gouvernement l'application du protocole 2013 et donc la mise en place de la 2^{ème} vacation complémentaire et surtout du 1 jour sur 2 moyenné !**

Objectifs du SNCTA

Aujourd'hui la négociation est bloquée. Pour avoir les moyens de poursuivre son travail, le SNCTA compte une fois de plus sur votre mobilisation :

- Considérant les attaques incessantes des compagnies aériennes et de la Commission européenne sur les taux de redevances de route ;

- Considérant la baisse des effectifs et l'augmentation du trafic aérien ;
- Considérant l'absence d'accord concernant des expérimentations à Reims ;
- Considérant les nouvelles contraintes pesant sur les licences de contrôle ;
- Considérant les risques que fait peser le RIFSEEP sur les rémunérations et leurs évolutions ;
- Considérant la non publication du décret CIT ;
- Considérant l'absence de réponse quant à l'âge de départ en retraite des contrôleurs nés entre 1959 et 1964 ;
- Considérant la dégradation progressive des conditions d'emploi des contrôleurs aériens ;
- Considérant la faible volonté des pouvoirs publics à négocier ces problématiques

Le SNCTA appelle tous les contrôleurs à déposer leur micro les 2 et 3 juillet. FO qui partage certaines des revendications du SNCTA dépose également un préavis la même période.

En déposant des préavis par réaction à celui déposé par le SNCTA, l'attitude de ces 2 syndicats ne fait le jeu que du gouvernement et ne profite en aucun cas aux ICNA ! Certaines des attaques auxquelles nous devons faire face aujourd'hui n'apparaissent d'ailleurs même pas dans leurs préavis réciproques.

Si, faute d'accord, nous devons aller à la grève les 2 et 3 juillet, le gouvernement ferait alors les comptes afin de savoir qui, de la CGT et l'UNSA-ICNA ou du SNCTA est capable de mobiliser les contrôleurs. Et donc avec qui elle aura à négocier. À vous de choisir...

Tous en grève les 2 et 3 juillet.

